



FICHE DE DONNEES DE SECURITE REFERENCE : 855101

Boudins absorbants pour hydrocarbures GISS

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT :

Utilisation de la substance ou de la préparation

Pour Absorber les huiles et les essences sur l'eau

Numéros d'appels d'urgence

Secours Médicaux – SAMU : 15

Numéro d'appel d'urgence européen : 112

Centre anti-poisons : CHU Nancy 54 – Permanence au 03 83 32 36 36

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

RUBIX ENGINEERING

31 RUE DE BAUME – 75008 PARIS

Tél : 01 44 86 08 10

2. IDENTIFICATION DES DANGERS :

2.1. Classification de la substance / préparation

Le produit n'est pas classé comme dangereux.

Classification: aucune

Symbole: aucun

R, S: aucun

2.2. Les informations concernant les dangers pour l'homme

Les boudins 855101 n'ont pas d'effet aigu ou chronique néfastes sur la santé humaine dans des conditions de manutention ordinaire.

Dans le cadre d'une manipulation imprudente, il peut se produire une irritation dans les yeux ou sur la peau.

Des microfibrilles contenues dans les 855101 peuvent se libérer et irriter les voies respiratoires.

Lorsque les 855101 sont en contact avec la chaleur, ils peuvent causer des brûlures.

2.3. Les informations concernant les dangers pour l'environnement

Substance n'a pas d'effets environnementaux

2.4. D'autres effets indésirables

Au contact du feu, les 855101 se décomposent et peuvent créer des substances irritantes.

La poussière est explosive.

Lorsque la concentration de poussières dans l'air dépasse la limite inférieure d'explosivité, il y a un danger d'explosion. Le produit peut se charger d'électricité.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Composition chimique :

Polypropylène: 99,5 % CAS No.: 9003-07-0
Mélange des couleurs concentrées: 0,5 % max.

4. PREMIERS SECOURS

4-1 Informations générales :

En cas de problème de santé ou des doutes, consulter un médecin et lui montrer la fiche signalétique.

4-2 Inhalation

En cas d'inhalation de poussière, emmener le patient à l'air frais.

4-3 Contact- avec la peau

Si vous respecter les règles d'hygiène personnelles vous n'avez pas besoin de premiers secours. Si vous êtes en contact avec du produit en fusion, n'enlever pas le produit de la peau, passer la peau sous l'eau froide et contacter un spécialiste.

4-4 Contact avec les yeux

En cas d'intrusion de poussière dans les yeux, rincer abondamment avec de l'eau ou enlever la poussière, comme la contamination d'autres mécaniques.

4-5 Ingestion

En cas d'ingestion du produit, un traitement médical sera nécessaire

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

5-1 Moyens d'extinction :

Mousse, poudre

En cas d'incendie, pulvériser de l'eau

5-2 Produits d'extinction déconseillés : jet d'eau

5-3 Dangers spécifiques causés par les matières ou ses produits de combustion :

Les produits de combustion peuvent être dangereux. Des mesures (mise à la terre des équipements électriques, des transports sous gaz inerte ...) sont à prendre. Au cours du développement de l'incendie, du monoxyde de carbone et autres vapeurs toxiques peuvent se former et être irritants. Ne pas respirer les vapeurs.

5-4 Equipements de protection : Porter des appareils respiratoires

5-5 Autres informations : Valeur calorifique : 8000 – 11000 Kcal/Kg

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6-1 Précautions individuelles : *Aucune mesure requise*

6-2 Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser le produit dans les égouts

6-3 Les recommandations pour le nettoyage et l'élimination : Aucunes dispositions sont claire. L'élimination doit se faire en fonction des recommandations et l'acquisition des fiches de données de sécurité.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7-1 Manipulation

Respecter toutes les mesures anti-incendie (ne pas fumer, ne pas manipuler avec une flamme nue et supprimer toutes les sources possibles d'inflammation). Eviter les poussières et les

formations de décharge d'électricité statique. Porter un équipement de protection individuelle recommandé. Observer les règles d'hygiène normales.

7-2 Stockage

Les Entrepôts doivent satisfaire aux exigences de la sécurité incendie des constructions et des installations électriques et doivent être conformes à la réglementation en vigueur. Conserver au frais, bien aéré et cellier couvert, protéger des rayons directs du soleil. Température de stockage recommandée: - 20 °C à +30 °C.

7-3 Renseignements à l'usage spécifique

Non applicable

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. limites en matière d'hygiène contrôle de l'exposition dans l'atmosphère de travail

La poussière en polypropylène : PELC : 5 mg/m³

8.2. Equipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : en cas de risque d'inhalation de poussières, porter un masque respiratoire

--Protection des yeux: lunettes de sécurité

- Protection des mains: gants de protection

- Protection de la peau -: une combinaison de protection, chaussures étanches

- La sécurité générale et les mesures d'hygiène: Respecter les règles d'hygiène personnelle. Ne pas manger, boire sur le lieu du travail. Bien se laver les mains et les parties du corps à découvert, à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit avant de manger ou de boire traiter la peau avec une peau douce rétablir la crème.

8.3. Contrôle de l'exposition environnementale

Exposition dans un local bien ventilé et hermétique.

9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique à 20 °C solides

Couleur blanc, bleu

Odeur inodore

Valeur du pH ne s'applique pas

Point d'ébullition ne s'applique pas

Point d'éclair (° C) de 350 à 360

Inflammabilité inflammables

Limite inférieure d'explosion - poussière (g/m³) 12,6

Propriétés oxydantes none

Pression de vapeur à 20 ° C (kPa) ne s'applique pas

Densité (kg/m³ 900) - 920

Solubilité dans l'eau à 20 °C (g / l) insoluble

Solubilité dans les graisses à 20 °C (g / l) ne s'applique pas

Viscosité à 20 ° C (mPa.s) ne s'applique pas

Densité de la vapeur non applicable

Taux d'évaporation ne s'applique pas

Point de fusion (° C) de 158 à 165

Température d'inflammation (°C) de 370 à 390

Température d'inflammation de la poussière constante (°C) 350

Température d'inflammation de la poussière trouble (°C) 440

Energie minimale d'allumage initiatique (J) 0,08

La chaleur de combustion (Mj/kg) de 44 à 46

La masse volumique (kg/m³ 40) – 50

10. STABILITE ET REACTIVITE

10-1 Conditions à éviter

Le produit est stable à des températures et des conditions normales. Le produit peut se charger d'électricité.

Conditions à éviter : températures élevées, sources d'inflammation et l'électricité statique.

10-2 Matières à éviter

Chlore, le fluor et d'autres agents oxydants.

10-3 Produits de décomposition

La création d'une température élevée peut provoquer des effets irritants ou des sensations.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11-1 Effets dangereux pour la santé :

Pas d'effet aigu ou chronique néfastes sur la santé humaine dans des conditions normales.

Si vous manipulez le produit de façon imprudente, vous risquez une irritation des yeux ou de la peau. L'inhalation de la poussière peut irriter les voies respiratoires.

Si le produit est chaud, il peut produire des brûlures.

Toxicité aiguë

intrapéritonéale DL50 - Rat plus de 110 000 mg / kg

DL50 par voie intraveineuse –rat de plus de 99 000 mg/kg

11-2 Effets à long terme et chroniques

- Non applicable

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12-1 Persistance et dégradabilité : sans objet

12-2 Comportement environnemental / Mobilité et bio accumulation :

Sans objet

12-3 Autres informations :

Le produit n'est pas toxique, mais de fines particules peuvent avoir un effet physique sur des organismes terrestres ou aquatiques.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13-1 Produit :

Le produit est classé comme déchet urbain, selon la résolution CEE du 20 Décembre 1993 qui établit une liste de déchets à partir des directives CEE 75/442, modifiées par les directives CEE 91/156.

La matière peut être, soit enfouie, ou recyclée, selon la directive CEE 94/62.

Sur la base des informations données par les autorités compétentes, le produit peut être éliminé avec les déchets ménagers ou incinéré avec ces déchets.

Une fois imbibé, ou saturé, l'élimination devra obéir à la législation en vigueur dans le pays à propos des liquides absorbés.

13-2 Emballages :

L'élimination des emballages doit obéir aux lois en vigueur dans le pays.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Matière non dangereuse, selon les lois nationales et internationales, actuellement en vigueur à propos du transport par route, air, mer, rail (Classe ADR/RID – GGVS/GGVE)

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

*Selon la directive 67/548/CEE et amendements suivants, ce produit est non dangereux.
Il n'est pas tenu d'être identifié.*

16 AUTRES INFORMATIONS

Ces informations sont fondées sur nos connaissances actuelles et se veulent descriptives des caractéristiques du produit par rapport à la santé, la sécurité et l'environnement.

Elles ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et n'ont pas de valeur contractuelle.

RUBIX ne pourrait être tenu responsable en cas d'utilisation du produit pour d'autres buts, ou, de mauvaise application des informations contenus dans ce document.

Mise à jour le 24/01/2019